

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique
et solidaire

Arrêté du 18 OCT. 2019

portant nomination au Conseil supérieur de la marine marchande

NOR : TRET1927357A

**Le secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire,
chargé des transports,**

Vu le décret n°2002-647 du 29 avril 2002, relatif à la composition, aux attributions et à
l'organisation du Conseil supérieur de la marine marchande ;

Sur les propositions des ministres et organisations concernés,

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés au Conseil supérieur de la marine marchande, à compter de la date de publication
du présent arrêté :

- au titre de l'Etat :

Représentant le ministre chargé de la marine marchande et des ports maritimes :

M. Thierry COQUIL, directeur des affaires maritimes.

M. Nicolas TRIFT, sous-directeur des ports et du transport fluvial.

Représentant le ministre chargé de l'économie :

Mme Nadine MOUY, sous-directrice des services et des réseaux de la direction générale de la
concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Représentant le ministre chargé du budget :

M. Jean-Baptiste Le BRUN, chef de la mission « infrastructures de transports non ferroviaires »
du contrôle général économique et financier.

Représentant le ministre chargé des affaires étrangères :

M. Serge SEGURA, ambassadeur des Océans.

Représentant le ministre chargé de la défense :

Mme la commissaire en chef de première classe Nathalie DANIEL, État-major des opérations de la marine.

Représentant le ministre chargé de l'Outre-mer :

Mme Colinne ORAIN, chargée de mission « affaires maritimes ».

- au titre des organisations professionnelles :

Représentant l'armement :

M. Jean-Marc ROUE, président d'Armateurs de France.

M. Jean-Marc LACAVE, délégué général d'Armateurs de France.

M. Fernand BOZZONI, président-directeur général de l'armement Socatra.

M. Jean-Philippe CASANOVA, président de la Fédération française des pilotes maritimes.

M. Philippe LOUIS-DREYFUS, président de la société Louis Dreyfus Armateurs.

M. Jacques GERAULT, conseiller institutionnel de CMA-CGM.

Représentant les ports :

M. Stéphane RAISON, président du Grand Port Maritime de Dunkerque.

M. Jean-Pierre CHALUS, délégué général de l'Union des Ports de France.

Mme Brigitte RODES, membre du conseil de surveillance du grand port maritime de Guadeloupe.

M. Mériadec Le MOUILLOUR, directeur général de la chambre de commerce et de l'industrie de Brest.

Représentant les industries de manutention :

M. Christian de TINGUY, président de l'union nationale des industries de la manutention dans les ports français, directeur général du groupe Terminaux de Normandie.

M. Ronan SEVETTE, Délégué général de l'union nationale des industries de la manutention.

- au titre des organisations syndicales représentatives de la marine marchande et du personnel portuaire :

M. David TANGUY, représentant l'Union fédérale maritime CFDT pour le personnel de la marine marchande.

M. Paul GOLAIN, représentant l'Union fédérale maritime CFDT pour le personnel de la marine marchande.

M. Franck GONSSE, représentant l'Union fédérale maritime CFDT pour le personnel portuaire.

M. Cyril MAURAN, représentant la Fédération nationale des ports et docks CGT.

M. Serge COUTOURIS, représentant la Fédération nationale des ports et docks CGT.

M. Jean-Philippe CHATEIL, secrétaire général de la Fédération UGICT-CGT des officiers de la marine marchande.

M. Lilian TORRES, représentant la Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services FO pour le personnel de la marine marchande.

M. Etienne CASTILLO, représentant la Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services FO pour le personnel portuaire.

M. Marc PREBOT, représentant le syndicat national des personnels navigants et sédentaires de la marine marchande CFTC.

M. Michel LE CAVORZIN, représentant la Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

M. Jean-Emmanuel CREPIN, représentant le syndicat national de l'encadrement des personnels sédentaires des compagnies de navigation CFE-CGC.

M. Patrice LE VIGOUROUX, représentant le syndicat national des cadres navigants de la marine marchande CFE-CGC.

- au titre des personnalités qualifiées :

Mme Christine EZCUTARI, avocate, cabinet Norton-Rose.

Mme Françoise GAILL, conseillère scientifique du CNRS.

M. Jean-Bernard RAOUST, président honoraire de la société Barry Rogliano Salles.

M. Jean-Bernard BIDOIRE, délégué général des agents maritimes et consignataires de France.

M Denis CHOUMERT, président de l'Association des utilisateurs de transport de fret.

Mme Anne SANDRETTO, déléguée générale de Transport et logistique de France-TLF Overseas.

M. Philippe DELEBECQUE, professeur à l'Université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne)

Mme Christine LAIR, secrétaire générale de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL).

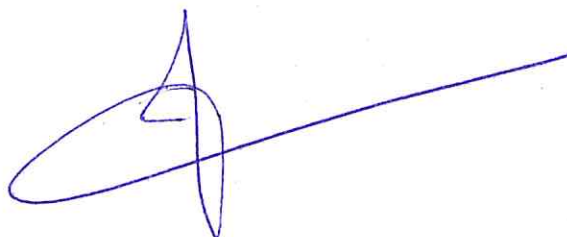
Article 2

La présidente du Conseil supérieur de la marine marchande, la secrétaire générale et le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **18 OCT. 2019**

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition
écologique et solidaire, chargé des transports,

Jean-Baptiste DJEBBARI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke extending to the right.